



Du 27 au 30 mars 2012, Paris Nord Villepinte (Hall 6)  
Pavillon Normand

**BON DE COMMANDE**  
(À retourner avant le 18 janvier 2012)

Raison sociale : .....

Activité principale : .....

Nom du responsable : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

BP : /\_/\_/\_/\_/\_/ CP : /\_/\_/\_/\_/\_/ Ville : .....

Nom du contact SITL : .....

Adresse mail : .....

Téléphone (ligne directe) : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/ Fax : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/

Portable : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/

**En cas d'absence ou d'indisponibilité, merci d'indiquer les nom et coordonnées de la personne à joindre :**

Nom : .....

Adresse mail : .....

Téléphone (ligne directe) : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/

Adresse de facturation (si différente) : .....

BP : /\_/\_/\_/\_/\_/ CP : /\_/\_/\_/\_/\_/ Ville : .....

1/ Souhaite participer à la SITL sur le pavillon Normand LSN selon la formule « stand clef en main »

311 € HT/M2 pour les PME Primo Exposantes membres LSN

584 € HT/M2 pour les membres LSN (1)     695 € HT/M2 pour les non membres\*

\* Vous pouvez bénéficier du tarif membre LSN si vous vous acquittez de la cotisation annuelle.

Surface demandée\*\* : /\_/\_/\_/\_/\_/ m<sup>2</sup>

Coût Total HT : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/ €

\*\* Surface minimum : 6 m<sup>2</sup>

Règlement :

- acompte forfaitaire à la commande de 2000€ à l'ordre de Logistique Seine-Normandie.
- solde à réception de facture.

2/ CO-EXPOSANT(S)

Nombre : /\_/\_/\_/\_/

1050 € pour les membres LSN 2011

1300 € pour les non membres\*

Noms & coordonnées :

1/ .....

2/ .....

3/ .....

Règlement : A réception de facture.

(1) Pour toute demande d'adhésion, contactez Charlotte Guillain au 02.76.30.50.84 ou [charlotte.guillain@logistique-seine-normandie.com](mailto:charlotte.guillain@logistique-seine-normandie.com).

Fait à .....

Le.....

Signature :

Conditions de participation

- Commercialisation :

18 Janvier 2012 : fin de commercialisation de l'espace.

- Aménagement :

La présentation de l'aménagement de l'espace normand est fin janvier 2012.

- Affectation des stands :

Le choix de l'emplacement des stands sera délivré selon les conditions suivantes :

- La date de réservation effective du stand
- Les entreprises ou institutionnels accompagnés d'entreprises choisiront leur emplacement en premier
- Les institutionnels choisiront leur emplacement en second

Attention : Les co-exposants devront être impérativement déclarés (tarifs ci-joint) sous peine de pénalité.

- Animation particulière :

Une animation particulière du pavillon normand vous sera proposée.

Avec la participation de

